

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, vendredi 10 novembre

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 340 « familles d'accueil » réunies en formation autour du thème de « l'agressivité »

Mardi 14 novembre – Le Mans – Palais des Congrès

A partir de 9h

Pour la 7^{ème} fois, les 340 familles d'accueil des enfants placés de l'aide sociale à l'enfance se réunissent pour une journée professionnelle. Les assistants familiaux aborderont le thème de l'agressivité de l'enfant en famille d'accueil. C'est au Mans, le mardi 14 novembre prochain. *(Programme ci-après)*



Une journée de formation et d'interactions

La journée de formation réunit tous les professionnels salariés du Département concourant à l'accueil familial (assistants familiaux-famille d'accueil, référents éducatifs, psychologues, puéricultrices...). Elle est organisée autour d'un sujet en lien direct avec leurs pratiques.

La thématique retenue pour cette 7^{ème} édition est « **L'agressivité de l'enfant en famille d'accueil : pourquoi ? Quelles réponses ?** ».

Après une matinée portant sur une intervention de **Daniel COUM, psychologue** dans un service de placement familial spécialisé sur l'agressivité suivi d'un débat où les questions seront posées par sms, une vidéo de témoignages d'assistants familiaux sarthois sera diffusée l'après-midi. Elle

sera suivie d'une autre intervention de Daniel Coum et d'une table ronde avec différents professionnels sur « que faire » face à l'agressivité.

Le dessinateur Pavo (Stéphane DANANCIER), lui-même éducateur, « illustrera » régulièrement la journée avec ses dessins humoristiques.

Les assistants familiaux – Familles d'accueil

Les assistants familiaux, agréés par le Département de la Sarthe, sont les familles qui accueillent de façon permanente ou temporaire dans leurs familles des enfants placés au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Environ **700 assistants familiaux** sont ainsi agréés en Sarthe dont **336 sont salariés du Conseil départemental**, qui accueillent 630 enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

L'accueil familial participe à l'offre d'accueil du Département pour répondre aux besoins de placement des enfants dès lors qu'une séparation de leurs parents est indiquée dans le cadre de la protection de l'enfance.

Des conjoints présents


Forts de leur participation au sein de **la famille d'accueil** et de leur implication auprès des enfants accueillis, les conjoints des assistants familiaux sont invités à cette journée. Une vingtaine d'entre eux ont répondu à l'invitation et seront présents.

Voir le programme ci-dessous et plus d'éléments sur l'agressivité de l'enfant en famille d'accueil.

www.sarthe.fr

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos

Programme de la journée

9h Accueil autour d'un café

9h30 Ouverture par **Marie-Thérèse Leroux**, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Solidarité

9h40 – 11h30 Intervention : «**Agressivité normale – agressivité psychologique**» », par Daniel COUM
*Psychologue clinicien, directeur des services de l'association PARENTEL
Psychologue dans un service de placement familial spécialisé.*

11h30 - 12h15 Débat : les questions dans la salle seront posées par SMS

12h30 - 13h40 : Pause déjeuner

13h45 – 14h : Film témoignage sur l'agressivité en famille d'accueil par des assistants familiaux

14h - 14h30 Intervention : «**Que faire de l'agressivité de l'enfant en famille d'accueil**» , par Daniel COUM

14h30 - 15h30 Table ronde avec différents professionnels pouvant intervenir

15h30 - 15h50 Conclusion par Daniel COUM

15h50 – 16h Clôture de la journée par **M. Dominique LE MÈNER**, Président du Département.

En savoir plus sur le conflit de loyauté

«L'agressivité est une composante ordinaire et nécessaire du développement de la personnalité de l'enfant. Si elle expose les adultes à quelques conflits, dès le plus jeune âge, les convoquant à savoir conjuguer l'amour et l'autorité dans le processus éducatif, il se peut que les choses se compliquent dans certaines conditions : lorsque l'agressivité devient le seul mode de communication de l'enfant ; lorsque l'agressivité se transforme en violence et que ni les limites ni même les personnes ne sont plus respectées; au moment de l'adolescence lorsque l'agressivité prend des formes ou des proportions plus difficiles à contenir ; etc. Les assistants familiaux ont à faire avec l'agressivité, voire la violence des enfants et des adolescents. D'autant plus que ces derniers ont eux-mêmes pu subir des violences.

L'enjeu de l'accueil familial sera donc d'accueillir, de répondre et de donner sens, sans violence, à ces manifestations intempestives, souvent difficiles à supporter et pouvant parfois mettre en péril l'accueil lui-même. D'où la nécessité de prendre le temps d'en parler !»

DANIEL COUM

*Psychologue clinicien, directeur des services de l'association PARENTEL
Psychologue dans un service de placement familial spécialisé.*

En savoir plus les assistants familiaux en Sarthe

Les chiffres

- **700** assistants familiaux agréés en Sarthe
- **336** assistants familiaux salariés du Conseil départemental
- environ **630 (déc 2016)** enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance vivent dans ces familles d'accueil
- environ **24 300 €** : coût moyen annuel 2016 d'un enfant accueilli chez un assistant familial salarié du Conseil départemental
- **15,4 M€** : dépenses 2016 réalisées au titre des enfants placés chez les assistants familiaux

Agrément auprès du Département

Pour exercer ce métier, il faut obtenir au préalable un agrément délivré également par le Conseil départemental, service de P.M.I (Protection Maternelle et Infantile).

Des évaluations sociales et psychologiques sont effectuées par les travailleurs médico-sociaux. Chaque assistant familial peut obtenir jusqu'à 3 agréments maximum.

www.sarthe.fr

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos

L'assistant familial travaille en équipe

L'assistant familial est la personne qui accueille à son domicile, de manière continue ou intermittente, un ou des enfants âgés de 0 à 18 ans, des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans relevant de la protection de l'enfance en danger. Leurs parents se trouvent dans l'incapacité temporaire d'en assumer la garde.

L'ensemble des personnes résidant au domicile de l'assistant familial constitue une **famille d'accueil**.

L'assistant familial est un professionnel qui

- **offre un cadre** éducatif, familial, relationnel, et affectif permettant aux enfants ou adolescent de s'épanouir dans de bonnes conditions
- **travaille avec le soutien d'une équipe** : éducateurs spécialisés, assistants sociaux, psychologues, puéricultrices
- **favorise les liens entre l'enfant et sa famille** suivant les modalités de rencontres précisées par le service de l'Aide sociale à l'enfance ou le tribunal pour enfants
- **est impliqué et met en œuvre le projet éducatif pour l'enfant** (scolarité, santé, loisirs, famille)

Les enfants confiés

Ces enfants sont confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance qui oriente l'enfant en famille d'accueil. L'objectif est le retour de l'enfant auprès de sa famille si les conditions sont réunies.

Le plus souvent, les enfants accueillis nécessitent une prise en charge importante du fait de troubles du comportement ou des déficiences en lien avec la séparation de leurs parents et les raisons de leur prise en charge hors du domicile parental (carences éducatives ou effectives, maltraitance).

Formation obligatoire des assistants familiaux et diplôme d'Etat

Depuis 2005, le cadre des assistants familiaux s'est professionnalisé. Ils doivent désormais suivre une formation obligatoire de **300 heures** pour se présenter au diplôme d'Etat d'assistant familial. Ils doivent suivre 60 h avant l'accueil du premier enfant puis 240 heures dans les trois années qui suivent le premier contrat de travail avec le Conseil départemental.